

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Private Stars Selection IV FPCI (le « **Fonds** »)  
Parts de classe A en EURO (les « **Parts** » ou « **Parts A** » »)

Initiateur du PRIIP : FundPartner AM

ISIN : FR001400RX97

Devise : EUR

Nom de l'autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de FundPartner AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. FundPartner AM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'Initiateur du PRIIP :

Site web de l'Initiateur du PRIIP : <http://www.fundpartner.eu>

E-mail : [France@FundPartner.eu](mailto:France@FundPartner.eu)

*Appelez le +33 (0)1 55 27 27 80 pour de plus amples informations.*

Ce document d'informations clés est valable à la date du 24 juillet 2024.

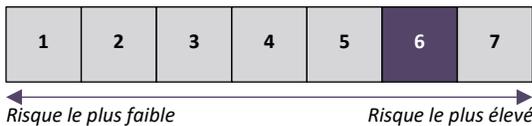
**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

<b>Type</b>	Le Fonds est un Fonds Professionnel de Capital-Investissement (FPCI) constitué en vertu des lois de France en tant que copropriété d'investissement à capital variable ; et est considéré comme un fonds d'investissement alternatif (« AIF »), Ce Fonds est soumis aux articles L.214-159 et seq. du Code monétaire et financier français. Les Parts qui vous sont proposées sont une catégorie de Parts du Fonds. Le Fonds vise à constituer un portefeuille diversifié, directement ou par l'intermédiaire d'autres AIF, dans des entreprises cotées ou non sur un marché réglementé. Le Fonds pourra réaliser des co-investissements, aux côtés d'autres AIF.
<b>Durée</b>	Le Fonds a un terme initial de dix ans à compter de sa date de closing finale, et ce terme peut être étendu par l'AIFM sur proposition du Conseiller en investissement du Fonds jusqu'à trois (3) périodes d'un (1) an, le terme maximal étant donc de treize (13) ans à compter du Premier Jour de Souscription. L'initiateur du PRIIP ne peut pas résilier les Parts de manière unilatérale. Les Parts, le Fonds, les Fonds sous-jacents peuvent être résiliés de manière anticipée et liquidés dans les cas prévus dans leurs prospectus, règlements et statuts respectifs. Ce produit peut ne pas convenir aux investisseurs qui ne sont pas en mesure de soutenir un engagement à long terme et illiquide, car la durée de vie du Fonds peut dépasser 10 ans. Le Fonds peut faire l'objet d'une résiliation anticipée et d'une liquidation dans les cas prévus par le règlement du Fonds.
<b>Objectifs</b>	<p>Le Fonds a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des entreprises cotées ou non cotées sur un Marché Réglementé. Pour cela, le Fonds sera notamment investi par l'acquisition et/ou la souscription de parts de fonds d'investissement établis dans des États membres de l'Union européenne et plus particulièrement au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'aux États-Unis.</p> <p>Le Fonds fera l'objet d'une exposition à un nombre ciblé de stratégies d'investissement, à savoir le Private Equity primaire, le Private Equity secondaire et les infrastructures (en capital). En particulier, le Fonds a vocation à investir dans les stratégies suivantes avec les allocations cibles suivantes sur une durée cible 10 ans : les infrastructures généralistes au profil value add et autres thématiques de décarbonation assimilées à hauteur de 20 à 40% environ, le Private Equity secondaire à hauteur de 10 à 40% environ, le Private Equity primaire, notamment à des thématiques régionales ou sectorielles ciblées, à hauteur de 10 à 60% environ, l'immobilier value add de manière opportuniste à hauteur de 0 à 15% environ, et la dette privée, notamment les stratégies de dette généraliste, distressed ou situation spéciale à hauteur de 0 à 15%. À titre accessoire, le Fonds pourra également investir directement dans des entreprises non cotées sur un Marché Réglementé via la souscription ou l'acquisition de titres de capital ou donnant accès au capital (e.g. actions, obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, etc.) voire d'avances en compte-courant. Ces investissements pourront être réalisés dans le cadre de co-investissement avec des tiers ou aux côtés des Entités du Portefeuille.</p> <p>Le Fonds pourra être investi dans des fonds et exposé en transparence à des actifs libellés en devise étrangère, notamment le dollar américain.</p>

<b>Investisseurs de détail visés</b>	Les Parts A peuvent uniquement être souscrites par les investisseurs indiqués dans le paragraphe VI de l'article L. 214-162-1 du Code monétaire et financier français ; et tout autre investisseur, sous réserve que la souscription ou l'acquisition sont réalisées en son nom et pour son compte par un prestataire de services d'investissements agissant dans le cadre d'un service d'investissement et de gestion d'actifs selon les conditions définies en article L. 533-13 I du Code monétaire et financier français et l'article 314-11 du Règlement général de l'AMF. (les « Investisseurs qualifiés »). Les Parts A sont conçues pour des Investisseurs qualifiés éligibles qui (i) ont une expérience et des connaissances théoriques suffisantes pour évaluer les risques de l'investissement dans des fonds propres privés ; (ii) sont capables de maintenir des investissements dans des fonds non liquides, fermés ; (iii) ont une perspective d'investissement à long terme ; (iv) ont des ressources suffisantes pour pouvoir supporter les pertes pouvant résulter d'un investissement dans les Parts A (ce qui pourrait inclure la perte de la totalité de leur investissement) ; (v) ont obtenu des conseils professionnels en matière d'investissement ; et (vi) sont prêts à assumer un risque de 6 sur 7, ce qui correspond à un risque élevé. La nécessité pour l'investisseur particulier d'être en mesure de supporter la perte de la totalité de son investissement est due à plusieurs risques, dont le risque de marché, qui peuvent avoir un impact significatif sur le rendement de son investissement.
--------------------------------------	---

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 10 ans. Vous ne pourrez pas sortir de ce produit avant l'échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée.

Ce produit est classé en catégorie 6 compte tenu d'un risque de perte en capital pouvant aller jusqu'à 100% du capital investi.

Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.**

Investissement de 10 000 EUR. Durée de placement requise : 10 ans. Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti.

Scénario		Si vous sortez après 10 ans (période de détention minimale requise)
<b>Scénario de Tension</b>	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	2,750 EUR
	Rendement moyen par an	- 12.1 %
<b>Scénario Défavorable</b>	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	5,370 EUR
	Rendement moyen par an	- 6.0 %
<b>Scénario Intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	14,390 EUR
	Rendement moyen par an	3.7 %
<b>Scénario Favorable</b>	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	47,010 EUR
	Rendement moyen par an	16.7 %

Ce tableau montre l'argent que vous pourriez récupérer au cours des 10 prochaines années, en fonction de différents scénarios, si vous investissez 10 000 EUR. Les scénarios montrés illustrent les possibles performances de votre investissement. Vous pouvez les comparer aux scénarios d'autres produits.

## Que se passe-t-il si FundPartner AM S.A.S. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes par un programme de compensation ou de garantie pour les investisseurs. L'investisseur peut ne pas faire face à une perte financière due à une défaillance du Concepteur du PRIIP.

Le Produit est constitué comme une entité distincte de FundPartner AM. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Produit conservés par ODDO BHF (le « Dépositaire ») ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Le Dépositaire peut également être tenu responsable envers le Fond et les investisseurs pour toute perte découlant, entre autres, d'une négligence, fraude ou défaut intentionnel de remplir correctement ses obligations de la part du Dépositaire (sous réserve de certaines restrictions).

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- que le produit performe comme indiqué dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EURO sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous encaissez au bout de 10 ans
Coûts totaux	2,435 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2.4 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.1 % avant déduction des coûts et de 3.7 % après cette déduction.

### Composition des coûts\*\*

Coûts ponctuels lors de l'entrée ou de la sortie		Si vous encaissez au bout de 10 ans
<b>Coûts d'entrée</b>	4.00 % maximum du montant que vous payez en entrant dans cet investissement. Ces coûts sont déjà inclus dans le prix que vous payez.	400 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	0 EUR
<b>Coûts courants / récurrents</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	2.03 % de la valeur de votre investissement par an. Ceci est basé sur des données de coûts estimés.	203 EUR
<b>Frais de transaction</b>	0.00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts engagés lorsque le fonds achète et vend les placements sous-jacents pour le produit. Le montant réel varie selon la quantité achetée et vendue.	0 EUR
<b>Frais accessoires pris dans des conditions spécifiques</b>		
<b>Commissions de surperformance et carried interest</b>	10% de la performance au-delà de 7% par an	0 EUR

\*\* Les chiffres de répartition des coûts ci-dessus sont basés sur des coûts estimés et par conséquent les coûts réellement payés par un investisseur peuvent différer, et même considérablement. Ces coûts sont présentés à la fois (i) en euros (pour un montant de souscription illustratif de 10 000 EURO) et (ii) en pourcentage du capital souscrit du Fonds (estimé à 120 millions d'euros) sur la période de détention recommandée (10 ans). Les coûts réels peuvent, en toute année donnée, excéder les montants ci-dessus. Il est attendu que le ratio coûts global moyen annuel soit supérieur pendant la première partie de la vie du Fonds. Le tableau ci-dessus ne comprend aucun frais de souscription qui pourrait être applicable ni aucun coût de rachat (le cas échéant). Les coûts récurrents n'incluent aucun coût de financement possible. Les autres coûts récurrents incluent des frais de gestion moyens calculés sur la base des différents taux de frais de gestion pendant la vie du Fonds, et le cas échéant, selon un capital investi prévisionnel.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention minimale requise : 10 ans

Le Fonds est un investissement fermé. Les investisseurs n'ont pas de droit de rachat de leur initiative pendant le terme du Fonds et la période de détention des Parts est fixe jusqu'à la fin du terme du Fonds comme décrit dans l'entrée « Durée » du présent DIC. Un investisseur peut transférer les Parts conformément aux conditions établies dans le règlement.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez porter réclamation, vous devez écrire au distributeur du Fonds ou à votre conseiller. Si vous n'avez pas de distributeur ou de conseiller, la réclamation doit être adressée par écrit au gestionnaire de fonds d'investissement alternatif du Fonds, en utilisant les coordonnées suivantes :

FundPartner AM  
63 Avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris, France  
+33 (0)1 55 27 27 80 – [France@Fundpartner.eu](mailto:France@Fundpartner.eu)

### Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par le règlement, qui sera fourni aux investisseurs particuliers avant la souscription. De plus, le cas échéant, le dernier rapport annuel et la dernière valeur nette d'inventaire des Parts ainsi que les informations sur les performances historiques des Parts seront fournies aux investisseurs avant la souscription. D'autres informations et/ou documentations peuvent être obtenues, gratuitement, en français, auprès de l'initiateur du PRIIP. Le DIC est disponible sur le site web de l'initiateur du PRIIP à l'adresse <https://fundpartner.eu>. Un exemplaire papier du DIC est disponible sur demande, gratuitement, auprès de l'initiateur du PRIIP.